

**Les Grands Frères Grandes
Sœurs du Canada
Big Brothers Big Sisters of
Canada**

États financiers
31 décembre 2015



Le 12 mai 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP
PwC Centre, 354 Davis Road, Suite 600, Oakville, Ontario, Canada L6J 0C5
T: +1 905 815 6300, F: +1 905 815 6499

"PwC" refers to PricewaterhouseCoopers LLP, an Ontario limited liability partnership.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada
Big Brothers Big Sisters of Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	631 363	646 391
Trésorerie et équivalents affectés – retenue pour autoassurance (note 11)	378 968	220 000
Placement à court terme (note 2)	531 243	326 882
Créances (note 8)	352 500	268 715
Charges payées d'avance	8 671	22 065
	<u>1 902 745</u>	<u>1 484 053</u>
Immobilisations (note 3)	9 226	11 467
Actifs incorporels (note 4)	-	5 088
	<u>1 911 971</u>	<u>1 500 608</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 9)	229 647	153 565
Apports reportés (note 5)	486 878	697 010
Retenue pour autoassurance (note 11)	378 968	220 000
	<u>1 095 493</u>	<u>1 070 575</u>
Actif net		
Non affecté	<u>816 478</u>	<u>430 033</u>
	<u>1 911 971</u>	<u>1 500 608</u>
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation (note 7)		
Éventualités (note 13)		

Approuvé par le conseil d'administration



Président



Trésorier

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Cotisations des organismes	1 055 443	983 063
Activités de financement	1 170 931	846 578
Dons de nature générale et autres	394 424	378 756
Produits d'intérêts et de placement	10 657	11 851
Apports affectés et attribués (note 5)	2 797 797	3 002 545
	<u>5 429 252</u>	<u>5 222 793</u>
Charges		
Services aux organismes (note 6)	1 413 846	1 460 660
Amortissement des immobilisations	6 169	27 956
Amortissement des actifs incorporels	5 088	11 874
Activités du conseil d'administration	36 396	52 111
Distributions aux organismes	216 107	101 319
Activités de financement	15 441	50 718
Activités de bureau (note 6)	551 963	580 707
Charges affectées et attribuées (note 5)	2 797 797	3 002 545
	<u>5 042 807</u>	<u>5 287 890</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	<u>386 445</u>	<u>(65 097)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada
Big Brothers Big Sisters of Canada

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015		
	Actif net non affecté \$	Fonds de dotation \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	430 033	-	430 033
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	386 445	-	386 445
Solde à la fin de l'exercice	816 478	-	816 478
	2014		
	Actif net non affecté \$	Fonds de dotation \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	495 130	20 000	515 130
Virements interfonds	-	(20 000)	(20 000)
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(65 097)	-	(65 097)
Solde à la fin de l'exercice	430 033	-	430 033

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	386 445	(65 097)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	6 169	27 956
Amortissement des actifs incorporels	5 088	11 874
	<u>397 702</u>	<u>(25 267)</u>
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(45 473)	384 900
	<u>352 229</u>	<u>359 633</u>
Activités d'investissement		
Achat d'actifs incorporels	-	(6 106)
Achat d'immobilisations	(3 928)	(3 437)
Achat de placement à court terme	(531 243)	(326 882)
Placement à court terme arrivé à échéance	326 882	322 175
Virement du fonds de dotation	-	(20 000)
	<u>(208 289)</u>	<u>(34 250)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents au cours de l'exercice	143 940	325 383
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	<u>866 391</u>	<u>541 008</u>
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	<u>1 010 331</u>	<u>866 391</u>
Composition de la trésorerie et des équivalents		
Non affectés	631 363	646 391
Affectés	378 968	220 000
	<u>1 010 331</u>	<u>866 391</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

1 Objectif de l'organisme

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« organisme ») est un organisme national qui fournit des services aux organismes qui y sont affiliés en vue de soutenir, dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre de programmes locaux de mentorat pour de jeunes garçons et de jeunes filles. L'organisme a été constitué en corporation sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* par l'émission de lettres patentes le 15 décembre 1964 et prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 27 août 2014.

L'organisme est enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi ») depuis le 1^{er} janvier 1967. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt canadien et peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons de bienfaisance sous le numéro d'inscription 118808740 RR0001.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et selon les méthodes décrites ci-après.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les cotisations des organismes locaux sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les apports non affectés (les activités de financement, les dons de nature générale et autres) sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports liés à des projets particuliers sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, et ils sont constatés à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports liés aux achats d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif acquis. Les dons sous forme de placements qui, en raison des affectations externes dont ils sont grevés, ne peuvent être affectés au financement des charges de l'exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus et constatés à titre de produits une fois que les exigences liées aux affectations externes ont été satisfaites. Les promesses de don sont constatées à titre de produits lorsque le montant ou la valeur de la promesse peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dotations sont portées en augmentation directe de l'actif net, sont assujétiées à des restrictions d'utilisation et sont détenues en permanence. Le produit de placement affecté provenant des dotations est comptabilisé de la même façon que les apports reportés.

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents se composent de fonds en banque et de placements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de titres de fonds communs de placement et de dépôts à terme dont l'échéance initiale est inférieure à un an.

Placement

En 1998, l'organisme a reçu un don de 8 764 parts du Northern Star Hedge Fund (le « fonds de couverture »). Le fonds de couverture est une fiducie d'investissement à capital fixe comportant 71 216 parts. Lorsque l'organisme a reçu les parts, il les a comptabilisées à la juste valeur de 1 000 \$ par part. Les parts ne peuvent être rachetées avant 2019, moment auquel le fonds de couverture sera dissous et l'organisme recevra sa quote-part de l'actif net du fonds de couverture. Dans l'intervalle, l'organisme a droit à des distributions annuelles effectuées par le fonds de couverture correspondant à 90 % de sa quote-part du produit net du fonds de couverture.

L'organisme a réduit à néant la valeur comptable du placement dans le fonds de couverture au cours des exercices précédents pour tenir compte de l'incertitude liée au rendement final du fonds de couverture. Toute distribution liée à ce placement sera comptabilisée à titre de produit lorsqu'elle sera reçue.

Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, à l'exception des dons sous forme de services rendus. L'organisme ne comptabilise pas la valeur des dons sous forme de services rendus à moins que leur juste valeur puisse être raisonnablement estimée, que l'organisme achète d'habitude ces services et qu'il aurait payé pour ces services s'ils ne lui avaient pas été rendus à titre de dons.

Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Les dons d'immobilisations à l'organisme sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle l'apport est effectué. Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, comme suit :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	mode linéaire sur la période du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels représentent les coûts engagés pour le développement du site Web. Les actifs incorporels sont constatés à la juste valeur et sont amortis sur une période de trois ans, soit la durée d'utilisation prévue.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

Répartition des charges

L'organisme fournit des services d'administration générale et de soutien à ses organismes membres. Les coûts des services aux organismes englobent les charges salariales directement liées à la prestation des programmes. Pour répartir certaines charges salariales, l'organisme détermine le mode de ventilation approprié pour chaque composante des charges et l'applique de façon uniforme d'un exercice à l'autre. Les charges liées à la gouvernance et à la gestion générale ne sont pas ventilées.

Les charges salariales liées au personnel du bureau national sont imputées aux services aux organismes en fonction du temps moyen consacré à la prestation des services.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'organisme devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits et les obligations de recevoir ou de rembourser des flux de trésorerie liés aux actifs ou aux passifs ont expiré ou ont été transférés et que l'organisme a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il les évalue par la suite au coût après amortissement, sauf pour les placements à court terme, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites à l'état des résultats.

À la clôture de chaque exercice, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de perte de valeur. S'il existe une indication de perte de valeur, l'organisme détermine si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier est survenu. Si un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus est survenu, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus; ii) le montant qui pourrait être obtenu lors de la vente de l'actif financier; ou iii) le montant que l'organisme s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie donnée à l'égard de l'actif financier. Si les événements et circonstances d'une période ultérieure entraînent un changement inverse, la perte de valeur sera reprise à hauteur de l'amélioration de la situation, sans toutefois excéder la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de correction de valeur et un montant correspondant est inscrit à titre de charge à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date de clôture ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges pour l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont révisées périodiquement et, au fur et à mesure que des ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont inscrits au poste « Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice » au cours duquel ils surviennent.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

3 Immobilisations

	2015		
	Coût \$	Cumul des amortis- sements \$	Montant net \$
Matériel informatique	168 607	165 073	3 534
Mobilier et agencements	5 463	5 463	-
Améliorations locatives	26 837	21 145	5 692
	200 907	191 681	9 226

	2014		
	Coût \$	Cumul des amortis- sements \$	Montant net \$
Matériel informatique	164 681	161 588	3 093
Mobilier et agencements	5 463	5 463	-
Améliorations locatives	26 835	18 461	8 374
	196 979	185 512	11 467

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

4 Actifs incorporels

	2015		
	Coût \$	Cumul des amortis- sements \$	Montant net \$
Coûts du site Web	63 455	63 455	-
	2014		
	Coût \$	Cumul des amortis- sements \$	Montant net \$
Coûts du site Web	63 455	58 367	5 088

5 Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources disponibles grevées d'affectations externes qui ont été reçues au cours de l'exercice écoulé et d'exercices précédents, mais qui se rapportent à une période ultérieure. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Solde au début de l'exercice	697 010	894 404
Déduire : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	2 797 797	3 002 545
Ajouter : Montants reçus au cours de l'exercice	2 587 665	2 805 151
Solde à la fin de l'exercice	486 878	697 010

6 Répartition des charges

Les charges salariales présentées à l'état des résultats s'élèvent à 1 322 223 \$ (1 369 609 \$ en 2014). Une tranche de 991 667 \$ (1 027 207 \$ en 2014) a été imputée aux services aux organismes et un montant de 330 556 \$ (342 402 \$ en 2014) est inclus dans les activités de bureau.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

L'organisme a conclu des contrats de location-exploitation pour ses locaux et pour du matériel de bureau. Le montant minimal des paiements à effectuer pour les cinq prochaines années s'établit comme suit :

	\$
2016	57 570
2017	57 547
2018	53 598
2019	49 131
Par la suite	-
	<u>217 846</u>

8 Opérations et soldes entre apparentés

La Fondation des Grands Frères et Grandes Soeurs (la « Fondation ») est une fiducie constituée en vertu des lois de la province d'Ontario à titre d'organisme sans but lucratif et elle est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. La Fondation a été créée afin de contribuer au développement de programmes de mentorat auprès de la jeunesse au Canada. L'organisme et la Fondation ont en commun certains membres de leurs conseils d'administration respectifs.

À la clôture de l'exercice, les soldes entre apparentés existants entre l'organisme et la Fondation étaient les suivants :

	2015 \$	2014 \$
Inclus dans les créances		
Montant à recevoir de la Fondation	31 014	667

Les opérations et soldes entre apparentés relèvent tous du cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et approuvé par les apparentés. Les montants à recevoir de la Fondation ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement anticipé.

En 2015, aucun paiement n'a été effectué au titre de produits ou de services en faveur de membres du conseil d'administration ou de sociétés dont un membre du conseil d'administration est propriétaire, associé ou dirigeant.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

9 Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des montants (y compris des retenues d'impôt à la source) devant être payés à des autorités gouvernementales. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2015, les sommes à remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux incluses dans les dettes et charges à payer s'élèvent à 1 659 \$ (7 793 \$ en 2014). Ces montants ne sont pas en souffrance.

10 Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2015 \$	2014 \$
Créances	(83 785)	367 975
Charges payées d'avance	13 394	6 204
Dettes et charges à payer	76 082	(11 885)
Apports reportés	(210 132)	(197 394)
Retenue pour autoassurance	158 968	220 000
	<u>(45 473)</u>	<u>384 900</u>

11 Retenue pour autoassurance

La police d'assurance de l'organisme inclut une part de retenue pour autoassurance, qui est un type de franchise. Au 31 décembre 2015, l'organisme a reçu 378 968 \$ (220 000 \$ en 2014) d'organismes membres pour financer cette somme. Selon les réclamations d'assurance en cours au 31 décembre 2015, nous estimons qu'un montant d'au plus 449 000 \$ (220 000 \$ en 2014) pourrait être payable à la compagnie d'assurance à titre de retenue pour autoassurance. Les résultats et les passifs réels pourraient varier en fonction du règlement de chaque réclamation.

12 Gestion des risques financiers

Gestion des risques

La direction a établi des politiques et des procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers qui visent à réduire au minimum tout effet défavorable sur le rendement financier de l'organisme. Une brève description de l'appréciation de ces risques par la direction est présentée ci-après :

- Objectifs généraux, politiques et processus

La direction est responsable de l'établissement des objectifs et des politiques de gestion des risques de l'organisme, ainsi que de la conception des processus opérationnels qui assurent la mise en œuvre efficace de ces objectifs et politiques. En général, l'organisme évalue les risques et en fait le suivi par la préparation et l'examen de rapports mensuels par la direction.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

- Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir une de ses obligations ou un de ses engagements envers l'organisme.

Les instruments financiers susceptibles d'être exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents, le placement à court terme et les créances. De l'avis de la direction, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et de ses équivalents est négligeable, car l'organisme dépose sa trésorerie et ses équivalents auprès de deux grandes banques canadiennes. Le risque de crédit lié aux dépôts à terme (dans les placements à court terme) est également jugé négligeable puisqu'il s'agit de titres à revenu fixe émis par des grandes institutions financières canadiennes. La concentration des créances n'est pas importante; de ce fait, leur valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque l'organisme investit dans des instruments financiers portant intérêt. L'organisme est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue du fait des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents ou les placements à court terme investis aux taux d'intérêt à court terme du marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ou de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'organisme a pris des mesures pour faire en sorte que son fonds de roulement soit suffisant pour lui permettre d'honorer ses obligations.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé au risque de change ou à d'autres risques de marché.

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada

Notes annexes

31 décembre 2015

13 Éventualités

De temps à autre, l'organisme peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces éventualités comportent un grand nombre d'incertitudes. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que l'issue de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de l'organisme. Tout montant lié au règlement de réclamations excédant les provisions comptabilisées sera inscrit à titre de charge dans l'état des résultats de l'exercice où survient la réclamation.

14 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice considéré.